

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2015
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 2 mars 2015**



COMMISSION PERMANENTE DU 2 MARS 2015

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 2 MARS 2015**, à **14 H 06**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, MARCHAND Agnès, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, RIBEIRO Manuela et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, CAUSERO Louis, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GUERARD Noël, Mmes MAYEUX Sophie et THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. ARIES Christian, BARBIER André, MARCHAL Michel, GRANDJEAN Gregory, MULLER Bernard et Mme PILOT Michèle

RAPPORT N° 1 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL - CONVENTION DE SERVICE SOCIAL. MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE (MSAL)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à la MSAL une dotation prévisionnelle de 850 000 € au titre de l'exercice 2015, à prélever sur la ligne budgétaire 656.8/58,
- autorise son président à signer au nom du département la convention, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine, et les éventuels avenants s'y rapportant,
- et précise que le solde 2014 sera examiné lors d'une prochaine réunion de la commission permanente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 2 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ. SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - BIEN-ÊTRE - COMPAGNIE AUTREMENT DIT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le rapport et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire 657.4/58.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 3 - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION "L'ARCHE À NANCY" POUR UNE ALTERNATIVE À L'HÉBERGEMENT COLLECTIF DES PERSONNES HANDICAPÉES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'octroi de la composante de la Prestation de Compensation du Handicap « alternative à l'hébergement collectif » des personnes adultes handicapées,
- et autorise son président à signer au nom du département la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association "L'Arche à Nancy",

qui permet de sécuriser l'hébergement et l'accompagnement de personnes handicapées mentales à juste hauteur de leurs besoins.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - RENOUVELLEMENT CONVENTIONS LAPE PAYS HAUT

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'approuver les conventions 2015 qui lui sont présentées, et d'autoriser son président à les signer au nom du département,

d'attribuer :

* une subvention de 5 150 € au titre du fonctionnement 2015 à l'association L'Ile aux Trésors,

* une subvention de 17 384 € au titre du fonctionnement 2015 à l'association Portes Z'Ouvertes,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - RENOUVELLEMENT CONVENTIONS RAM POUR 2015

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide

* d'approuver la convention type de 2015 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les Relais Assistants Maternels,

* d'autoriser son président à signer chaque convention au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du département,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - FORFAIT D'EXTERNAT DES COLLÈGES PRIVÉS - PART PERSONNEL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les contributions selon le détail présenté dans le rapport,
- autorise son président à verser directement, au nom du département, aux collèges privés les sommes correspondantes selon les modalités suivantes :
 - un premier versement, dès maintenant, correspondant au 2/3 de la contribution annuelle,
 - le dernier tiers en juillet.
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur le programme P344 opération O004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION MUTUALISÉE AVEC LA RÉGION LORRAINE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions selon le tableau présenté dans le rapport,
- autorise son Président à verser directement aux lycées ou collèges concernés les sommes correspondantes, au nom du département,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue la dotation financière détaillée dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 Opération O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - CONVENTION RECTORAT-CONSEIL GÉNÉRAL DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'ACCÈS DE L'APPLICATION DÉM'ACT POUR L'ENSEMBLE DES EPLE DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- d'approuver les termes de la convention Rectorat-Conseil général concernant "l'application Dém'Act ",
- d'autoriser le Président à signer la présente convention.
- d'approuver les termes de la convention Rectorat-Conseil général concernant "l'application Dém'Act ",

- d'autoriser le Président à signer la présente convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 11 - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les cinq avenants aux conventions d'objectifs et de fonctionnement des associations mentionnées dans le rapport,

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 273 100 €, sont inscrits au budget P361 Opération O001

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 12 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 8 600 € sont inscrits au budget P361 O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 13 - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 2 900 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 14 - AIDES AUX STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les trois avenants aux conventions d'objectifs et de fonctionnement des associations mentionnées dans le rapport,

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 93 000 €, sont inscrits au budget P362 Opération O003

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 15 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 26 950 euros, sont disponibles au budget P 364 O008 E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 16 - FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE:
SOUTIEN FÉDÉRAL À LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS
D'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISÉE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre du soutien fédéral à la mise en œuvre des contrats d'animation jeunesse territorialisée :

* fédération départementale des Foyers Ruraux : 20 000 €

* fédération départementale des MJC : 15 000 €

* fédération départementale Familles Rurales : 5 000 €

* fédération départementale des Francas : 5 000 €

* Ligue de l'Enseignement 54 : 2 500 €

- décide de procéder au versement de 100 % des dotations accordées, (concernant les CAJT du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, de Seille et Mauchère, du Sânon et du Bassin de Landres, les subventions mentionnées dans le rapport seront versées aux fédérations concernées après signature des avenants de prolongation d'une année des conventions 2011 à 2014 validés par l'assemblée départementale lors de la commission permanente du 2 février 2015),

- et précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O 013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 800 € pour le projet de rencontre des juniors associations à la Ligue de l'Enseignement 54,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 18 - BOURSES INDIVIDUELLES BAFA-BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

280 €	à FRL-Familles Rurales -Jarville	4	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
1 680 €	à FRANCAS-Vandoeuvre	24	
70 €	à URFOLOR – Ligue de l'Enseignement	1	
140 €	à URL Foyers Ruraux	2	

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 19 - EXPÉRIMENTATIONS JEUNESSE-ÉDUCATION POPULAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, l'Académie de Nancy-Metz, le collège de Cirey sur Vezouze et la Ligue de l'Enseignement 54,

- autorise son vice-président délégué à l'éducation à la signer au nom du département,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

* 15 000 € pour la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la mission de préfiguration de la Maison des Savoirs et de la Formation à la Ligue de l'Enseignement 54,

* 800 € pour le projet « Bouge ta Colline » à la délégation de Meurthe-et-Moselle du Comité catholique contre la faim et pour le développement-terre solidaire,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 027 Expérimentations jeunesse-éducation populaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 20 - EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE CIVIQUE ADAPTÉ AUX SAPEURS-POMPIERS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre la Région Lorraine et l'Agence Nationale du Service civique, avec différents soutiens notamment celui du département de Meurthe-et-Moselle, pour l'expérimentation d'un Service Civique adapté aux sapeurs-pompiers,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 21 - RESEAU MULTICOOLOR : SUBVENTION 2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 5 000 € à l'association Multicolor,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - PLANÈTE CLÉ DE SOL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association "Planète Clé de Sol" pour son action auprès des enfants hospitalisés,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332, opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 23 - ACTION CULTURELLE - PROJET "MULTIPISTES" - PROLONGATION 2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide la participation du département de Meurthe-et-Moselle, au titre du projet « Multipistes » en Grande Région, pour la prolongation de l'action jusqu'au 30 juin 2015,

- précise que l'engagement financier du département s'élève à 43 960, 12€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 24 - CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE - ASSOCIATION GUERRE EN VOSGES 1914-1918

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Considérant que ces actions respectent dans leur ensemble les lieux, thématiques et formes attendus en Meurthe-et-Moselle pour ce Centenaire,

- décide d'attribuer à l'association Guerre en Vosges 1914-1918 une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2015,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P332-O017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 25 - FESTIVALS ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que présentées dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les différents acteurs culturels :

- La Mousson d'été
- Aux Actes Citoyens
- Le Pôle de l'Image

- NJP
- Turbullance
- Théâtre de la Manufacture

- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 26 - COMPAGNIES DE THÉÂTRE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le présent rapport,

- approuve les conventions correspondantes à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- le Théâtre de Cristal,
- le Théâtre de la Manufacture,
- la Compagnie du Jarnisy,
- la Compagnie Théâtre en Kit ,

- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 – O009.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 27 - CENTRES & ACTEURS CULTURELS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que présentées dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les différents acteurs culturels :

- L'Abbaye des Prémontrés, pour 15 000 €,
- L'ACJ, pour 20 000 €,

- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 0015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - LIEUX DE DIFFUSION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux lieux de diffusion selon les propositions figurant dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional de Lorraine, la Communauté de Communes du Pays de l'Orne et l'association « Centre Culturel Pablo Picasso », pour le développement du spectacle vivant en communauté de communes du Pays de l'Orne, en Meurthe-et-Moselle et en Lorraine,

- l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, le Conseil Régional de Lorraine, Le Conseil de Pays du Val de Lorraine, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la Ville de Frouard, et l'association "Action Culturelle du Val de Lorraine - Théâtre Gérard Philipe ", dite «ACVL/TGP», pour le développement du spectacle vivant sur les territoires du Bassin de Pompey, du Val de Lorraine, du département de la Meurthe et Moselle et de la région Lorraine.

- l'association "Action culturelle du Val de Lorraine - Théâtre Gérard Philipe", pour le développement du spectacle vivant sur le territoire du Bassin de Pompey, du Val de Lorraine, du département de Meurthe-et-Moselle et de la Région Lorraine,

- le centre culturel Jean L'Hôte de Neuves-Maisons, pour l'année 2015,

- La Méridienne – Théâtre de Lunéville, pour l'année 2015,

- autorise son vice-président délégué à la culture à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 333 Opération O017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 29 - RÉSEAU CANOPÉ

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à Canopé – Académie de Nancy-Metz, pour le compte de l'Atelier Canopé de Meurthe-et-Moselle, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 €,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Canopé, établissement public national à caractère administratif,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P346, O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT LIÉE À L'ENSEIGNEMENT - (U.D.D.E.N.)

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'Union des délégués départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 346, opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - MANIVELLE PRODUCTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à Manivelle Production pour le projet "Trophée d'impro, Culture et Diversité " en collège,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 346, opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 - AMÉNAGEMENT FONCIER : AIDE DÉPARTEMENTALE À LA REPLANTATION DE VERGERS FAMILIAUX APRÈS REMEMBREMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux figurant au rapport
- attribue aux particuliers et aux communes intéressées les subventions correspondantes,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur le Programme 231- Aménagement Foncier Opération O055 – PRENY – P231/E02 – 9656-20421-74 Subventions vergers.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE BAGNEUX.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

- décide de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de BAGNEUX avec extension sur les communes de COLOMBEY LES BELLES, ALLAIN, CREZILLES, BULLIGNY,

- et précise que cette délibération sera affichée pendant quinze jours au moins à la mairie de BAGNEUX et en mairie des communes en extension COLOMBEY LES BELLES, ALLAIN, CREZILLES, BULLIGNY et communes dites à effet notables CREZILLES, BULLIGNY, BICQUELEY, OCHEY, MOUTROT et qu'elle sera insérée au recueil des actes administratifs du département et de l'Etat dans le département (R. 121-22 et R. 121-23).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclu au rapport,

- et attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opération (territoire Terres de Lorraine).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - DOTATION DE SOLIDARITÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS MÉRIDIENS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 221 et de l'opération 038 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP 2014 « Plan d'accompagnement des transports méridiens », P221 O038.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - INVESTISSEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions figurant dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve l'avenant N° 2015-1 au règlement du fonds de solidarité pour le logement,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- et décide d'attribuer aux collectivités et associations intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 Enveloppe E08, territoire de Terres de Lorraine, territoire Val de Lorraine, territoire de Nancy Couronne et part départementale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 028, 010, telles que définies dans le rapport,
- approuve les conventions et avenants à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :
 - l'association Judo 3 Frontières,
 - le Basket Club Longwy Rehon,
 - l'Entente Sportive Villerupt Thil,

- l'association Villerupt Natation,
- l'association Le Club des 6,
- autorise son président à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381 029, 028, 010

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 39 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 027, 025, 11, telles que définies dans le rapport,
- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :
 - le Football Club Bassin Piennois,
 - l'Amicale Sportive Joudreville- Piennes- Boulogny,
 - l'Union Sportive du Jarnisy Volley Ball,
 - le Cercle des Sports d'Homécourt,
 - Union Sportive Jarny Football,
 - l'Union Sportive Jarny Handisport,
 - Joeuf-Homécourt Basket,
- autorise son président à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381 027, 025, 011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 031, 030, 012 telles que définies dans le rapport,
- approuve les avenants et la convention à passer entre le département et les associations suivantes :

- * Tir à l'arc de Neuves-Maisons,
- * Tennis de table de Neuves-Maisons,
- * Amicale laïque de Neuves-Maisons canoë-kayak,
- * Union sportive Toul Aviron,
- * Association pour la communication dans le Toulois Radio Déclic,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381,031, 030, 012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DU TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 033, 032, 013 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions et avenants à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- la mission locale du Val de Lorraine et de Laxou,
- l'association Sportive de Pagny- sur-Moselle Section Football,
- l'association C.O. Blénod Cyclotourisme,
- l'association Rugby Club de Dieulouard Liverdun,
- l'association Entente Sportive de Pont-à-Mousson,
- l'association ESS Dieulouard Handball,
- l'association Omnisports Frouard Pompey,
- l'association O.F.P.N.D. Judo Ju Jitsu,
- l'association Rugby Club de Pont-à-Mousson,
- l'association Société Nautique de Pont-à-Mousson,
- l'association « Action culturelle du Val de Lorraine - Théâtre Gérard Philipe »,
- la ville de Pompey et l'association « ULMJC du bassin de Pompey »,
- le Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine,
- la ville de Frouard et l'association FOPIC,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381 O033, O032 et O013

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 42 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et les opérations 035, 034 et 014, telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions et avenants à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :

- le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- l'Association Nautique Club du Lunévillois,
- le Club Cyclotouriste VTT,
- l'Association Club Judo,
- l'école de musique de Lunéville,
- le centre social « les Epis » pour l'appui aux projets de territoire,
- la MJC Jacques Prévert,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 036, 015 telles que définies dans le rapport,

- approuve les avenants aux contrats d'objectifs et de fonctionnement à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- l'association boxe française de Vandoeuvre,
- le SLUC Nancy football américain Les Tigres,
- le club alliance judo 54,
- l'union sportive Vandoeuvre basket,
- le club de patinage hockey Nancy Lorraine (CPHNL),

- l'association Nancy- Couronne cyclisme,
- le club omnisport de Villers, section tennis de table,
- le judo jujitsu club Dombasle,
- le club omnisport de Villers, section athlétisme,
- le judo club de Ludres,
- l'association olympique d'Haussonville,
- l'association rondade salto Tomblaine,

- approuve les conventions à passer entre le département et :

- l'école des musiques actuelles de Nancy,
- la ville de Vandoeuvre,

- approuve le projet de convention tripartite à passer entre le département, la ville de Nancy et le centre protestant d'accueil et de solidarité « le Buisson Ardent »,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

RAPPORT N° 44 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - PART DÉPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 16 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 - ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGION D'EUROPE - COTISATION 2015

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- prend connaissance des missions et des activités de l'AFCCRE,

- autorise le département de Meurthe-et-Moselle à renouveler l'adhésion pour l'année 2015 d'un montant de 5 016 €,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 6281.91 Concours divers (cotisations).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 46 - COMMERCIALISATION DU RÉSEAU PROXIMITÉ : ÉVOLUTION DU CATALOGUE TARIFAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte les modifications apportées au catalogue tarifaire du réseau départemental hauts débits

Lors du vote correspondant :

Les élus des groupes Union de la Droite et du Centre, Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir ;

Les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain déclarent voter pour.

RAPPORT N° 47 - COOPÉRATION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT PLURI-DÉPARTEMENTAL EXERCANT LA COMPÉTENCE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, DE MEUSE ET DES VOSGES.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- Approuve :

♦ le principe d'une coopération entre les Conseils généraux de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, du Conseil régional de Lorraine et des EPCI pour la constitution d'un SMO pluri-départemental d'aménagement numérique des territoires,

♦ le recours à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage co-pilotée par les partenaires publics susvisés, dans l'objectif de définir les missions et les statuts du SMO Pluri-départemental ainsi que les montages juridiques de conception, réalisation, exploitation et commercialisation des futurs réseaux gérés par ce syndicat,

♦ autorise son président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique en faveur du futur syndicat mixte ouvert pluri-départemental pour les volets FTTH et montée en débit cuivre

et en faveur du département pour les domaines pour lesquels il est maître d'ouvrage (FTTO...).

Lors du vote correspondant :

Les élus des groupes Union de la Droite et du Centre et Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir ;

Les élus des groupes Frond de Gauche et Socialistes et Républicain déclarent voter pour.

RAPPORT N° 48 - DEMANDES DE REMBOURSEMENTS DE FORMULES JEF

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement des sommes de :

- 110,00 € pour Mademoiselle OUZRARA.
- 55,00 € pour Monsieur AUBERT.

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

- P282O002 lignes régulières,
- Nature analytique 10091-6577.821 remises gracieuses JEF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 49 - AVIS DU CONSEIL GÉNÉRAL RELATIF À L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON **EXTENSION DU PTU**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'extension du PTU de la communauté de communes de Moselle et Madon,

- et autorise son président à établir la nouvelle convention pour le transfert de la compétence transport conformément à l'extension de la communauté de communes de Moselle et Madon.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 50 - OPÉRATION DE TRAITEMENT DE LA VÉGÉTATION SUR LA MOULAINÉ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 6 136 euros au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents pour une opération de traitement de la végétation,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O014 "CTDD2 Longwy THEM ENS" - P251E12 "AP2012-14 CTDD2 V2 THEM ENS".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - ENS LE PLAIN À DAMELEVIÈRES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE CONNAISSANCE, GESTION ET SENSIBILISATION. CTDD THÉMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Investissement :

- attribue une subvention de :

- 15 600 € à la communauté de communes du Val de Meurthe pour la révision du plan de gestion ENS du Plain,
- 12 800 € pour la fabrication du mobilier du sentier d'interprétation,
- 37 800 € pour les actions conduites en régie,
- 800 € pour les plantations sur Renouée,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'Opération P251O015 – CTDD2 V2 LUNEVILLE THEM ENS – AP 2012-14 CTDD V2 THEM ENS

Fonctionnement :

- attribue une subvention de 12 000 € pour la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'Opération P251O029 – CTDD2 V2 LUNEVILLE THEM ENS – AE 2012-14 CTDD V2 THEM ENS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 52 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ACQUISITION FONCIÈRE DANS L'ENS DES "ÎLES DU FOULON ET DE L'ENCENSOIR"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 7 227 euros à la commune de Tomblaine pour une acquisition financière dans l'ENS des "îles du Foulon et de l'encensoir",

- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O016 (CTDD2 V2 Nancy Couronne THEM ENS) P251E12 (AP 2012-14 CTDD2 V2 THEM ENS).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 53 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ACQUISITION FONCIÈRE DANS L'ENS "54R127 - LE RUPT DE MAD"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 1410 euros à la communauté de communes du Chardon Lorrain pour l'acquisition de parcelles dans l'ENS "54R127 - Le Rupt de Mad",

- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O018 (CTDD2 V2 Val de Lorraine THEM/ENS) P251E12 (AP 2012614 CTDD2 V2 THEM ENS).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE ÉTUDE SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 11 982 euros à la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour l'élaboration de l'étude sur les "Trames Vertes et Bleues" de son territoire,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'Opération : P251O037 "Trame Verte et Bleue Paysage" - P251E22 "AP2013-2015 "Schéma des ENS".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 55 - APPELS À PROJETS PRÉVENTION DES DÉCHETS 2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de :

- 10 760 euros à l'association Pain contre la Faim,
- 3 000 euros à l'association La Juste Dose,
- 7 050 euros à l'association ARBRACOOOP,
- 4 390 euros à l'association Réciprocité,
- 4 800 euros à l'association Dynapse,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P254O010 P254E13 "Appels à projets prévention déchets".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 56 - ENS RENATURATION DU RUISSEAU DE L'AR ET DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE SITUÉS DANS L'ENS "VALLON DE L'AR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois de 2 200 €,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'Opération P251O017 – CTDD2 V2 LUNEVILLE THEM ENS – AP 2012-14 CTDD V2 THEM ENS.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE "54F130 VALLON DE GRANDFONTAINE"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer en le département de Meurthe-et-Moselle et les communes de Villecey sur Mad, de Waville et la communauté de communes du Chardon Lorrain pour la mise en oeuvre de la politique ENS sur le site des "Vallon de Grandfontaine",

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - "LE TERROUIN" "CARRIÈRE SOUS LE BREUIL" ET PELOUSES DE JAILLON" CONVENTION DE PARTENARIAT ENS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention de partenariat à passer en le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté de communes de Hazelle en Haye, les communes de Jaillon et Villey-Saint-Etienne pour la mise en œuvre de la politique ENS sur les sites « Le Terrouin », « Pelouses de Jaillon » et « Carrière sous le Breuil ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 59 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES OPERATIONNELLES ET FINANCIERES DES MISSIONS D'OPERATEURS FONCIER DE LA SAFER/

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention fixant les modalités opérationnelles et financières des missions d'opérateur foncier de la SAFER, à passer en le département de Meurthe-et-Moselle et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Lorraine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 60 - AVENANT 2015 À LA CONVENTION TRIPARTITE
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EPTB MEURTHE MADON**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant et ses annexes réglant les relations entre l'EPTB « Entente
Meurthe- Madon » et les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle tels
que proposés,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 61 - AIDE DÉPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR
L'ENVIRONNEMENT (ADAE) - CHANGEMENT DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve, dans le cadre de l'aide départementale aux artisans pour
l'environnement actée en commission permamnete du 1er février 2010, la
proposition de changement de maîtrise d'ouvrage de la société Auto Peinture
Laxou vers la société Auto-Soins,

- et autorise le versement à la société Auto-Soins de l'aide départementale d'un
montant de 10 738 € (initialement prévue pour la la société Auto Peinture Laxou).

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre
déclarent s'abstenir ;

Les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain, et Démocrates
Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 62 - GRILLE D'ANALYSE QUALITATIVE DE
L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) - 2015**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide la mise en place de cette nouvelle grille d'analyse qualitative à compter
du conventionnement IAE de 2015.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre
déclarent s'abstenir ;

Les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain, et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

RAPPORT N° 63 - ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association ADIE relativement à l'accompagnement à la création d'activités,
- autorise son vice-président délégué à la signer au nom du département,

- accorde en conséquence, une subvention de 12 000 € à l'ADIE,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 111, opération 005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 64 - PARTENARIAT AVEC LORRAINE ACTIVE (2014-2016)

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide pour ce qui a trait à l'accompagnement à la professionnalisation des acteurs de l'économie solidaire pour les années 2014-2016 :
 - d'autoriser son vice-président délégué à l'économie solidaire et à l'insertion à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Lorraine active, pour l'année 2015,
 - d'accorder une subvention de 50 000 € en fonctionnement,
 - d'accorder une subvention de 50 000 € pour la dotation des outils de financement
 - d'imputer les sommes sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 11 - article 6568 sous fonction 564

- décide en ce qui concerne l'animation du dispositif d'avance remboursable au bénéfice des SIAE :
 - d'approuver les modalités d'animation de l'avance remboursable telles que décrites dans le rapport et de l'appliquer dans le cadre des conventionnements avec les structures de Meurthe-et-Moselle porteuses d'un agrément atelier et/ou

chantier d'insertion, une entreprise d'insertion ou association intermédiaire, accueillant des bénéficiaires du RSA,

- d'accorder une subvention de 2 400 € au titre du suivi des dossiers pour l'avance remboursable (soit 1 200 € par dossier pour les deux dossiers présentés en 2014) ;
- d'autoriser son vice-président délégué à l'économie solidaire et à l'insertion à signer les conventions et éventuels avenants à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, Lorraine Active et différentes Associations,
- d'imputer la somme sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 11 - article 6568 sous fonction 564

- décide dans le cadre de la contribution du conseil général au fonds d'ingénierie du Dispositif Local d'Accompagnement :

- de valider le principe d'aide du département selon les modalités indiquées au rapport,
- d'autoriser son vice-président délégué à l'économie solidaire et à l'insertion, à signer tout document à intervenir pour mettre en oeuvre l'aide départementale auprès de Lorraine Active pour le DLA 2015,
- d'accorder une subvention de 70 000 €, dont 14 000 € au titre de l'offre de service interne et 56 000 € au titre des crédits d'ingénierie,
- d'imputer la somme sur le programme 113 - opération 016 - enveloppe 11 - article 6568 sous fonction 564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 65 - OFFRE D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention 2014 avec l'ADSN pour l'action « Accompagnement à la création/reprise et au développement d'activités des bénéficiaires RSA de Terres de Lorraine » :

- en reportant l'échéance de la convention au 31/12/2015,
- en accordant un financement complémentaire de 6 460 €,

- autorise son vice-président délégué à signer, au nom du Département, l'avenant à intervenir,

- et précise que la somme correspondante sera imputée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 14.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 66 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES DE NANCY (AFPA) EN LIEN AVEC L'OFFRE DE SERVICE PASS'PRO

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de cofinancer l'offre de service de l'AFPA " Pass'Pro " pour les modules se déroulant en 2015 et intégrant l'accès à l'emploi de 40 bénéficiaires du RSA,
- que le montant maximal prévisionnel de l'aide départementale se monte à 16 922 €,
- d'autoriser son vice-président à signer au nom du Département la convention à intervenir,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 412 - opération 018 - enveloppe 14.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 67 - CONVENTIONNEMENT AVEC LA STRUCTURE ADIE LORRAINE SUR LES TERRITOIRES DE TERRES DE LORRAINE ET DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder à la structure ADIE Lorraine la participation financière maximum de 27 456 € pour son action « Accompagnement et suivi des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » sur les territoires du Lunévillois et de Terres de Lorraine pour la période du 01/02/2015 au 31/12/2015 (dont 12 770 € sur l'enveloppe du Lunévillois et 14 686 € sur l'enveloppe de Terres de Lorraine),

* d'autoriser son vice-président délégué à signer au nom du Département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et ADIE Lorraine,

* d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 17 - article 6568 sous fonction 564 : opération 006 enveloppe 14 (pour le Lunévillois) et opération 004 enveloppe 14 (pour Terres de Lorraine).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 68 - OFFRE D'INSERTION : CONTRIBUTION À L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder à la structure APIC une participation d'un montant maximum de 35 000 € pour leur action intitulée « Services d'aide à la mobilité » pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 via les crédits insertion (programme 414) en lien avec la politique publique DIRAT Mobilité,

- d'autoriser son vice-président délégué, à signer au nom du département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Association Promotion Insertion Chantier,

- et précise que la somme susmentionnée sera imputée sur le programme 414 opération 004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 69 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

- * d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2014 avec l'ARS - "Mesures d'accompagnement" - Période du 30/06/2015 au 31/12/2015,

- * d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrites dans le rapport :

- 11 408 € au CCAS de Toul pour son action " Informations collectives et ateliers thématiques en direction des bénéficiaires relevant du parcours emploi " pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,

- 7 500 € à SENS ET VIE pour son action "Module d'insertion par l'initiation à une méthode de résolution des difficultés (relaxation)" pour la période du 01/03/2015 au 31/12/2015,

- 28 380 € à la mission locale de Terres de Lorraine pour son action "Accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,

* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, l'avenant et les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 004 - enveloppe 14.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 70 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 23 650 € à la Mission locale du Val de Lorraine et de Laxou pour son action "Accompagnement de jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,

* d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Mission locale de Val de Lorraine et de Laxou;

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 005 - enveloppe 14.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 71 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

• d'accorder les participations financières ci-dessous telles que décrites dans le présent rapport :

- 148 000 € à la structure IMAGINE pour son action "Accompagnement global vers l'emploi" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 125 060 € à la structure REGAIN 54 pour son action "Accompagnement socioprofessionnel (ASP)" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 37 500 € à la structure ENTR'AIDE CHOMEURS pour son action "Accompagnement socioprofessionnel" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 49 000 € à la structure ARS (Accueil et Réinsertion Sociale) pour son action "Accompagnements socioprofessionnels RU-DOM" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 161 000 € à la structure ARS (Accueil et Réinsertion Sociale) pour son action "Accompagnements socioprofessionnels RU" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 24 000 € à la structure Ensemble pour son action "Lotus : accompagner autrement les personnes en situation de souffrance psychique" pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,

- d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, les conventions jointes au rapport à intervenir,

- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 007 - enveloppe 14.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 72 - CONVENTIONNEMENT 2015 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR LES CCAS ET CIAS - DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE SUR LES TERRITOIRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- relativement aux conventionnements 2015 avec les CCAS/CIAS, d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son vice-président à signer, au nom du Département, les conventions, à intervenir jointes au rapport,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568.564.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 73 - CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE LORRAINE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA NON SALARIÉS AGRICOLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'adopter le rapport relatif à la charte de partenariat entre le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et la Mutualité Sociale Agricole Lorraine pour l'accompagnement des allocataires du RSA non salariés agricoles,

* d'accorder, à ce titre, à la Chambre d'agriculture un montant prévisionnel maximum de 8 206 € correspondant à la réalisation de 11 diagnostics (soit 746 € par diagnostic),

* d'accorder à la Mutualité Sociale Agricole un montant prévisionnel maximum de 7 830,75 € se répartissant comme suit :

- 3 786,75 € correspondant à la réalisation de 11 diagnostics (soit 344,25 € par diagnostic),

- 4 044 € pour la réalisation de 3 accompagnements de foyers, réalisés conformément au référentiel (soit 1 348 € par accompagnement),

* d'autoriser son président, à signer au nom du département, la charte de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Mutualité Sociale Agricole Lorraine,

* et d'inscrire les crédits correspondants au programme 414 – opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 74 - CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA PROFESSION AGRICOLE 2015 - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la "Charte de partenariat avec la profession agricole 2015",
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 75 - PRÊT DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ÉTUDES ET À L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 76 - BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la bourse départementale d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- et précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 77 - CORDÉES DE LA RÉUSSITE : SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder :

- à l'Université de Lorraine une subvention de 1 500 € pour les actions menées par l'ESSTIN au titre de son projet citoyen « Egalité des chances » pour l'année scolaire 2014-2015,
- à l'Université de Lorraine une subvention de 1 500 € pour les actions menées par la faculté des sciences et technologies au titre de la cordée de la réussite « Ensemble pour que chaque élève ose sa réussite » pour l'année scolaire 2014-2015,

- à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy une participation de 1 500 € pour les actions menées avec les collèges du Toulois pour l'année scolaire 2014-2015.

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 - O003 Soutien à la vie étudiante.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 78 - AUTORISATIONS D'EMPRUNTER DES OEUVRES ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES EXPOSITIONS RÉALISÉES PAR LE MUSÉE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE EN 2015 "ALFRED RENAUDIN" ET "TOUS À TABLE ! LES PLAISIRS DU PALAIS À LUNÉVILLE".

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à :

- solliciter des subventions dans le cadre des expositions « Alfred Renaudin » et « Tous à table ! Les plaisirs du palais à Lunéville »,
- et engager toute démarche pour bénéficier de prêt d'œuvres dans le cadre de ces expositions et à signer les formulaires d'emprunt correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 79 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES DE LUNÉVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter une subvention de la Région Lorraine pour la programmation artistique et culturelle de la saison 2015 au château des Lumières.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 80 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION LUNÉVILLE CHÂTEAU DES LUMIÈRES POUR L'ANNÉE 2015

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Lunéville château des Lumières pour l'exercice 2015,
- autorise son vice-président délégué au tourisme à la signer au nom du département, ainsi que tout avenant,
- accorde une subvention de 20 000 € à l'association Lunéville château des Lumières pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 Opération O004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 81 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MAISON DU TOURISME EN PAYS TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à la Maison du tourisme en Pays Terres de Lorraine une subvention d'un montant de 9 556 € pour son plan d'actions 2015,
- approuve la convention 2015 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Maison du tourisme en Pays Terres de Lorraine,
- autorise son vice-président délégué au tourisme à la signer au nom du département,
- et précise que la subvention de 9 556 € sera prélevée sur l'imputation budgétaire suivante : programme 144 Soutien aux acteurs touristiques - O002 Subvention aux acteurs touristiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 82 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'office de tourisme une subvention d'un montant de 5 444 € pour 2015,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'office du tourisme,
- autorise son vice-président délégué au tourisme à la signer au nom du département,
- et précise que ce montant sera prélevé sur la ligne budgétaire P144 - Soutien aux acteurs touristiques – Opération O002 subvention aux acteurs touristiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 83 - SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES - RELAIS DES GÎTES ET DU TOURISME VERT -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 4 000 € au relais des gîtes pour l'année 2015,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le relais des gîtes et du tourisme vert de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son vice-président délégué au tourisme à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante :
Programme P144 Soutien aux acteurs touristiques - Opération O002 Subvention aux acteurs touristiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 84 - PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ LORRAINE D'ASTRONOMIE SUR LA COLLINE DE SION-CITÉ DES PAYSAGES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide le projet mené par la Société Lorraine d'Astronomie sur le site départemental de Sion selon les conditions décrites dans le rapport,
- autorise son président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Société Lorraine d'Astronomie, au nom du département
- décide l'attribution d'un soutien matériel et d'une subvention de 1500 € à la SLA,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés au programme P142 O003 T70 E05

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 85 - PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE ET L'ASSOCIATION PATRIMOINE VAUDÉMONT (APAVA) - -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide le projet de partenariat entre le site départemental de Sion-Vaudémont et l'association APAVA dans les conditions décrites dans le rapport,
- décide l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association
- autorise son président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Association Patrimoine Vaudémont,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés au programme P142 O003 T70 E05

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 86 - PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE ET L'ASSOCIATION "ETUDES ET CHANTIERS GRAND EST"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide la mise en œuvre d'un chantier international de jeunes volontaires sur le site de Sion-Vaudémont avec l'association Études et Chantiers Grand Est dans les conditions décrites dans le rapport,

- et autorise son président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Association Études et Chantiers Grand Est, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 87 - RÉALISATION D'UN CHANTIER ÉCOLE SUR LA COLLINE DE SION-CITÉ DES PAYSAGES AU BÉNÉFICE D'ÉLÈVES DE SEGPA DU COLLÈGE DE DOMMARTEMONT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, la convention relative à la mise en œuvre d'un chantier école sur le site départemental de Sion en collaboration avec le collège de Dommartemont, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le collège René Nicklès de Dommartemont.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 88 - PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE ET L'ASSOCIATION "VIGNES ET VERGERS DU SAINTOIS SUR LA COLLINE DE SION-CITÉ DES PAYSAGES"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide le projet de partenariat entre le site départemental de Sion-Cité des paysages et l'association Vignes et Vergers du Saintois dans les conditions décrites dans le rapport,

- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Association Vignes et Vergers en Saintois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 89 - MODALITÉ DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX SUR LE SITE DE SION-CITÉ DES PAYSAGES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- valide le principe de mise à disposition ponctuelle de locaux sur le site départemental de Sion-Cité des paysages auprès d'organismes partenaires dans le cadre d'activités liées aux thématiques développées par la cité des paysages.

- et autorise son président ou son représentant à signer les conventions d'occupation afférentes, au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir ;
Les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain, Démocrates Indépendants votent pour.

RAPPORT N° 90 - CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 90 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le don d'ordinateur selon le tableau joint au rapport,

- et autorise son vice-président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et chaque école ou association, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 91 - RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA PÉRIODE 2016-2018

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 91 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention constitutive du groupement de commande, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 92 - INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE MESURE DE QUALITÉ DE L'AIR AU COLLÈGE TOUL CROIX DE METZ

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 92 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'installation d'un équipement de mesure de qualité de l'air au collège Toul Croix de Metz,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la société « Toul Power » et le collège Toul Croix de Metz,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 93 - VENTE D'UN IMMEUBLE À BAYON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 93 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la cession de la parcelle bâtie cadastrée AL 115 d'une contenance de 851 m² à BAYON au profit de Madame ANCETTE Laetitia demeurant au 24 rue des écoles à BAYON pour un prix de vente de 90 000 euros, frais de notaire en sus, montant conforme à l'estimation de la valeur vénale de France Domaine délivrée le 30 septembre 2014,

- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 94 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "G.A.S.P.A.R"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 94 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition précaire et révocable, au profit de l'association Groupement d'achats solidaires et de promotion d'activités économiques responsables (G.A.S.P.A.R.), d'espaces situés dans l'enceinte du C.A.D, 48 esplanade Jacques Baudot à Nancy et définis à la convention annexée au présent rapport, du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018, moyennant une redevance annuelle de 27 euros,

- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Groupement d'achats solidaires et de promotion d'activités économiques responsables (G.A.S.P.A.R).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 95 - ACQUISITION DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX À ECROUVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 95 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition par vente en l'état futur d'achèvement de 1200 m² de bureaux et de 20 places de parking situés dans l'immeuble 001 avenue du 15^{ème} Génie, quartier Bautzen à Ecrouves appartenant à la communauté de communes du Toullois et cadastré AD n° 912p d'une superficie partielle de 36 ares pour un prix de 1 030 000 euros, frais de notaire en sus,

- et autorise son président à signer l'acte de V.E.F.A et tous les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 96 - RÉOLUTION DE LA VENTE DE L'ANCIENNE
GENDARMERIE DE GERBÉVILLER - PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 96 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte du jugement du tribunal administratif de Nancy en date du 2 décembre 2014 prononçant l'annulation de la délibération de la commission permanente du 13 mai 2013 portant vente de l'ensemble immobilier situé 1 route de Rémenoville à Gerbéviller cadastré AH 58 d'une contenance de 14 a 41 ca à Monsieur Gaëtan Bertocchi pour le prix de 50 000 €,

- prend acte de l'obligation qui est faite à son président d'entériner la résolution de la vente par la signature d'un acte notarié,

- approuve la signature du protocole d'accord, conclu conformément aux articles 2044 et suivants du code civil, entre le département de Meurthe-et-Moselle, d'une part, et Monsieur Gaëtan Bertocchi et Madame Sabrina Vaillant, d'autre part, actant à titre transactionnel et définitif des conditions de résolution de la vente de l'ancienne gendarmerie de Gerbéviller,

- approuve par conséquent le versement par le département de Meurthe-et-Moselle à Monsieur Gaëtan Bertocchi et Madame Sabrina Vaillant d'une indemnité d'un montant de 187 436,40 euros,

- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant :

Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas participer au vote ;

Les élus du groupe Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir ;

Les élus des groupes Front de Gauche, Socialiste et Républicain votent pour.

**RAPPORT N° 97 - MEURTHE-ET-MOSELLE FOOTBALL (MMFA).
SUBVENTION 2015.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 97 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000,00 € à Meurthe-et-Moselle Football Association,

- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire, chapitre 65, article 657401, sous-fonction 0202.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 98 - SUBVENTION VERSÉE À L'AP2M POUR L'ANNÉE
2015.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 98 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 975 000 € à l'AP2M pour l'année 2015,

- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur l'imputation budgétaire, 794-6474.0201.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 99 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE
MEURTHE-ET-MOSELLE.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 99 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la convention passée entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son président à la signer pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que le crédits correspondant sera prélevé sur l'imputation budgétaire, chapitre 12 article 64750 sous-fonction 0202.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 100 - VERSEMENT D'UNE AIDE À LA FORMATION POUR LES APPRENTIS RECONNUS EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 100 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le versement d'une subvention d'aide à la formation d'un montant de 1.525,00 € à M. Antoine Khunel
- et précise que ce versement aux apprentis d'une subvention est inscrite au chapitre 65-article 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 101 - AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL APPORTÉE À DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DU FIPHP.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 101 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide le financement d'un appareillage auditif pour monsieur HS d'un montant de 2.201,16 €,
- et précise que cette dépense sera imputée sur le compte 60668-0201 " autres produits pharmaceutiques".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 102 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 102 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de la remise gracieuse de la dette de Madame N.B pour sa totalité,
- et précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 67, article 6747, fonction 0201.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 103 - CONVENTION INDIVIDUELLE CONCERNANT
L'ACCUEIL D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPÉE DANS UN
ÉTABLISSEMENT BELGE -**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 103 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention et autorise son président à la signer

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

---oo0oo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h32.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

